



**CENTRE
INTERCOMMUNAL d'
ACTION
SOCIALE**

Communauté de Communes du Thouarsais

~~~~~

# **COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 9 juillet 2025**

-----

**ANNEE 2025**

**N° 6**

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SEANCE DU 9 JUILLET 2025**

**à 18h00 à la Station T**

**Date de la convocation : 3 juillet 2025**

Transmis en Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **20**

Présents : **13**

Excusés avec procuration : **2**

Absents : **5**

Votants : **15**

**Secrétaire de la séance :** Mme BABIN Christiane

**Présents :** PAINEAU Bernard - AUBIN Claude - BABIN Christiane - BERTHELOT Sylvaine - BERTHONNEAU Aline - DROCHON Any - DUGAS Luc-Jean - GUIDAL Valérie - GUILLOTEAU Jean-Marie - KIMBOROWICZ Nadine - MORICEAU Roland - RESMOND Jacques - VERJUX Joscelin.

**Excusés avec procuration :** BRIT Véronique procuration à BERTHONNEAU Aline - FERJOU Claude procuration à RESMOND Jacques.

**Absents :** LANDRY Catherine - MENUAULT Isabelle - NARGEOT Chantal - PONCET Joëlle - ROUX Lucette.

*Le compte-rendu de la présente séance a été publié conformément à l'article L121-17 du Code des Communes.*

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.*

*Le Président procède à l'approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2025.*

## ORDRE DU JOUR

**Lecture des procurations.**

**Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2025.**

**La séance sera clôturée par un pot de l'amitié.**

### **I - PÔLE DIRECTION GENERALE**

#### **2) - Ressources Humaines (RH) :**

***Rapporteur : Christiane Babin***

2025-07-09-RH01 - Convention avec le CCAS de Niort pour l'organisation de séances d'Analyse de la pratique par le co-développement.

#### **3) - Ressources financières (RF) :**

***Rapporteur : Le Président***

2025-07-09-RF01 - Budget SSIAD - EPRD 2025.

### **IV - PÔLE SENIORS (PS)**

***Rapporteur : Christiane Babin***

2025-07-09-PS01 - Validation du projet de service « Autonomie à Domicile » du CIAS du Thouarsais

2025-07-09-PS02 - Rapprochement entre le SSIAD du CHNDS et le CIAS du Thouarsais.

### **VII - INFORMATIONS**

. Proposition de création d'un comité éthique.

. Demande d'un agent de la collectivité pour être réserviste sanitaire.

. Synthèse de l'avancée du plan d'actions de requalification du SPASAD en SAD Mixte.

**I-2-2025-07-09-RH01 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION D'ORGANISATION DE SEANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PAR LE CO-DEVELOPPEMENT.**

**Rapporteur : Christiane Babin**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Niort organise des SEANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PAR LE CO-DEVELOPPEMENT pour ses responsables et, afin d'enrichir ces séances, propose à tous les CIAS des Deux-Sèvres de participer.

Le projet porte sur la mise en place de 6 séances soit trois séances par groupe en 2025 et trois séances par groupe en 2026 et a pour objectifs :

- d'offrir un temps de soutien, d'analyse et de compréhension des situations complexes,
- de permettre de mutualiser, développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être, permet d'accroître la coopération, de promouvoir la cohésion des équipes et la cohérence des actions,
- de développer la réflexion commune et l'innovation en matière d'intervention,
- d'approfondir, par des apports méthodologiques et théoriques, la capacité opérationnelle des participants.

Le CIAS du Thouarsais, ayant répondu favorablement à cette proposition, doit valider la convention d'organisation et de financement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe, entre le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Niort et le CIAS du Thouarsais.
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à la présente.

**Décision du conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

***Il est précisé que ces séances sont destinées au personnel d'encadrement soit les directeurs, les responsables de service et les coordinateurs. Des séances sont également organisées, tout au long de l'année, pour les agents de planning, les aides à domicile et les agents du pôle Petite Enfance.***

**I-3-2025-07-09-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - VOTE DE L'EPRD 2025 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE.**

**Rapporteur : Christiane Babin**

Vu le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) signé le 11 décembre 2018 avec l'ARS prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu le budget prévisionnel (EPRD) 2025 du SSIAD du CIAS du Thouarsais voté par le conseil d'administration le 29 janvier 2025 ;

Considérant que la dotation globale de soins définitive pour l'année 2025 n'est toujours pas connu à ce jour, l'EPRD a donc été construit avec le montant de la base reductible 2025 connu sur le dernier arrêté ;

Il convient donc d'adopter l'état prévisionnel des recettes et des dépenses tel que proposé ci-dessous :

**Section de fonctionnement :**

| DEPENSES                                    |                   | RECETTES                           |                   |
|---------------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
| Groupe 1 - Dépenses d'exploitation courante | 23 105,00         | Groupe 1- Produits de tarification | 690 185,88        |
| Groupe 2- Dépenses de personnel             | 692 329,00        | Groupe 2 - Produits d'exploitation | 2 000,00          |
| Groupe 3- Dépenses de structure             | 44 462,00         | Groupe 3- Produits financiers      | 0,00              |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>759 896,00</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>              | <b>692 185,88</b> |

**Section d'investissement :**

| DEPENSES       |                             | EPRD 2025 |
|----------------|-----------------------------|-----------|
| 21             | Immobilisations corporelles | 23 050,00 |
| TOTAL DEPENSES |                             | 23 050,00 |

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adopter l'état prévisionnel des dépenses et des recettes 2025 du budget annexe SSIAD tel que proposé ci-dessus.

**Décision du conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

**IV-2025-07-09-PS01 - PÔLE SENIORS - VALIDATION DU PROJET DE SERVICE « AUTONOMIE A DOMICILE » DU CIAS DU THOUARSAIS.**

**Rapporteur : Christiane Babin**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles relatifs à l'organisation et aux missions des Centres Intercommunaux d'Action Sociale,

Vu le cadre réglementaire national relatif à la réforme des services autonomie à domicile et la mise en œuvre progressive d'un service autonomie intégré,

Considérant la volonté du CIAS du Thouarsais de structurer son action autour d'un projet de service fédérateur, lisible et partagé, en cohérence avec les besoins du territoire et les évolutions du cadre d'intervention,

Considérant la nécessité de se conformer au cahier des charges du futur Service Autonomie à Domicile (aide et soins), et par conséquent de procéder à une actualisation du projet de service 2022-2027,

Considérant que ce projet de service constitue un document de référence pour l'organisation, la qualité de service, les partenariats, les perspectives de développement et d'amélioration continue,

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- de valider le projet de service réactualisé 2022-2027 du CIAS du Thouarsais joint en annexe. Il pourra, selon l'évolution des politiques publiques, des besoins du territoire ou du fonctionnement du service, faire l'objet de mises à jour, après validation du Conseil d'Administration.
- d'autoriser le Directeur du CIAS, en collaboration avec la Directrice du Pôle Seniors, à se charger de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ce projet de service, ainsi que de sa diffusion auprès des équipes, des usagers, des partenaires et de l'ensemble des parties prenantes concernées.

**Décision du conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

**IV-2025-07-09-PS02 - PÔLE SENIORS - RAPPROCHEMENT ENTRE LE SSIAD DU CHNDS ET LE CIAS DU THOUARSAIS.**

**Rapporteur : Christiane Babin**

La réforme nationale de l'offre de services à domicile, engagée en juillet 2023, prévoit une réorganisation des modalités d'intervention des SSIAD, afin de favoriser une coordination renforcée entre les soins infirmiers et l'aide à domicile. Dans ce cadre, les gestionnaires de SSIAD sont tenus, d'ici au 31 décembre 2025, de fusionner ou de se regrouper avec un ou plusieurs services d'aide à domicile (SAD), pour constituer des Services Autonomie à Domicile (SAD) dits "mixtes".

Le CIAS du Thouarsais, déjà gestionnaire d'un SPASAD, propose à la fois des prestations d'aide à domicile et de soins infirmiers. De son côté, le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS) porte un SSIAD sans activité d'aide à domicile. Dans une logique de complémentarité des missions et d'amélioration de la continuité des parcours à domicile, les deux établissements ont engagé, de manière conjointe et volontaire, une réflexion approfondie et une collaboration étroite ayant abouti à un projet de rapprochement.

Ce projet commun vise à mutualiser les compétences et à constituer une entité juridique unique, permettant une prise en charge globale et coordonnée des usagers sur un territoire élargi. Il prévoit, dans un premier temps, la signature d'une convention transitoire de coopération pour l'année 2026, définissant les modalités d'un fonctionnement coordonné autour d'un SAD mixte. Dans un second temps, le transfert de l'autorisation SSIAD du CHNDS vers le CIAS du Thouarsais serait envisagé au 1er janvier 2027, conformément aux orientations de la réforme, afin d'unifier les missions sous une seule autorité gestionnaire.

Il est demandé au conseil d'administration :

- d'approuver le principe de rapprochement entre le SSIAD du CHNDS et le CIAS du Thouarsais,
- d'autoriser la signature de la convention de coopération pour l'année 2026,
- de valider la perspective d'un transfert d'autorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**Décision du conseil d'administration : Adopté à l'unanimité.**

## **VII - INFORMATIONS**

. Proposition de création d'un comité éthique : **Avis FAVORABLE**

Qu'est-ce qu'un comité éthique ?

Le **comité éthique** a pour mission d'accompagner les professionnels face aux dilemmes rencontrés dans leur pratique quotidienne, en veillant au respect des valeurs fondamentales du secteur médico-social : dignité, autonomie et droits des personnes accompagnées.

Il constitue un **espace de réflexion et d'échange** permettant d'analyser collectivement des **situations concrètes**, présentées de manière anonyme, afin de prendre du recul, d'identifier les enjeux éthiques et de proposer des repères pour l'action.

Ce comité contribue ainsi à **soutenir les équipes**, à **favoriser une culture éthique partagée** et à **améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile**.

Dans une logique d'ouverture et de coopération, le CIAS souhaite **associer à ce comité des partenaires extérieurs** : acteurs du domicile, professionnels de santé, DAC, hôpital, ainsi que des représentants des usagers, afin d'enrichir la réflexion et de croiser les regards.

. Demande d'un agent de la collectivité pour être réserviste sanitaire : **Avis FAVORABLE**

. Synthèse de l'avancée du plan d'actions de requalification du SPASAD en SAD Mixte.

## **DATES A RETENIR :**

**Conseils Administration : Mercredi 24 septembre - 18 h - Salle de Conférence Station T**

**Mercredi 15 octobre - 18 h - Salle de Conférence Station T**

**Mercredi 12 novembre - 18 h - Salle de Conférence Station T**

**Mercredi 17 décembre - 18 h - Salle de Conférence Station T**

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 18h50.